



Action Nature

La lettre d'Action pour la Nature N°33 Octobre 2006

Comité de rédaction : Jean-David Abel, Pierre Athanaze, Christophe Beurois, Romary Courtois, Christian Damenstein, Vincent Dams, Jean-Stéphane Devisse, Raymond Faure, Clémence Jarry, Guy Jarry, Jean-Patrick Le Duc, Joëlle Levert, Roger Mathieu, Laurence Mermet, Yves Le Quellec, Michel Richoux

Action Nature, MRE, 32 Rue Ste Hélène, 69002 Lyon

actionnature@tiscali.fr

Europe : 100 millions d'oiseaux sauvages tués chaque année par les chasseurs

La revue allemande « Berichte zum Vogelschutz » vient de publier les résultats d'une vaste étude sur les prélèvements cynégétiques en Europe. L'étude réalisée dans 27 pays européens révèle que se sont 100 millions d'oiseaux qui sont victimes du loisir cynégétique. Soit, d'après les auteurs de l'étude, 66000 tonnes de carcasse. 41 000 kilomètres d'oiseaux s'ils étaient mis côte à côte.

Et parmi ces 100 millions d'oiseaux, 25 millions (1/4) seraient tués en France. On est toujours les premiers dès qu'il s'agit de chasse.

Cette étude est-elle sérieuse ? On peut le penser. Nous avons même comparé ce chiffre astronomique de 25 millions d'oiseaux tués chaque année en France avec ceux de la dernière « Enquête nationale sur les tableaux de chasse à tir. Saison 1998-1999 ». Enquête réalisée par l'Office National de la Chasse, avec le concours de l'Union Nationale des Fédérations départementales des Chasseurs. On pourrait toujours soupçonner l'étude allemande d'avoir été réalisée par d'affreux anti-chasse, mais les chiffres de l'Office ne sont pas contestés par les milieux cynégétiques.

En tête du tableau de chasse français, vient le pigeon ramier avec 5 169 000 « prélèvements » comme on dit en

« cynégétiquement correct ». Cela sans compter, bien sûr, ceux qui sont braconnés chaque printemps sur les cols ardéchois et les autres zones de non-droit.

Le pigeon ramier est suivi par le faisan avec 5 061 000 individus. Dont, il est vrai, une majorité est issue de lâchers cynégétiques. Vous savez, ces « cocotes » qui sont lâchées la veille de l'ouverture.

Puis ce sont les grives (toutes espèces confondues) qui arrivent en troisième position du tableau de chasse. 4 538

chiffres qui laissent songeurs, surtout si on les compare avec ceux de la précédente enquête ONC-UNFDC portant sur les années 1983-84. Et là, ça fait encore plus mal. Les prélèvements y étaient bien plus importants. Il y avait certes plus de chasseurs. Mais ces chiffres confirment la chute importante des populations d'oiseaux. La plus spectaculaire est celle des grives. Si 4 538 000 grives ont été chassées en 98/99, il y en avait 13 183 000 dans la gibecière des chasseurs français en

« Et parmi ces 100 millions d'oiseaux, 25 millions seraient tués en France. On est toujours les premiers dès qu'il s'agit de chasse. »

000 grives passent de vie à trépas sur le sol français.

Soit déjà près de 15 millions d'oiseaux. Puis viennent les bécasses (1 168 000), les colverts (1 566 100), les perdrix rouges (1 732 000) et grises (1 453 800). Mais aussi les bécassines des marais (274 900), vanneaux huppés (435 700) ou tourterelles des bois (189 300, sans le braconnage médocain...). Etc.

Des chiffres qui sont tout à fait du même ordre de grandeur que ceux de nos collègues allemands. Mais des

83/84 ! 4 fois plus ! Et pourtant, sous la pression des chasseurs, avec la bénédiction de l'ONC(fs) et la complaisance de la ministre de l'écologie, la chasse à la grive a été prolongée de 10 jours.

Et ce n'est pas fini : 645 000 cailles ont fini dans l'assiette des Nemrod français en 83/84 contre 341 000 en 98/99. La période de chasse à la caille a, elle aussi, été allongée dans nombre de départements au cours des dernières années. 15 000 tétras lyre

(Suite page 2)

AU SOMMAIRE DE CE NUMERO

Europe : 100 millions d'oiseaux sauvages tués chaque année par les chasseurs

Toyal polluée : mais où est donc passé le gréviste de la faim ?...

Orotolan : la justice fait son travail. Pendant que la police laisse faire...

Produits toxiques : les eurodéputés moins « cool » que les États

Allegro ? Ma non troppo...

La loi selon Sarko

(Suite de la page 1)

étaient tués à la chasse en 83/84, plus que (sic...) 1 134 en 1998/99. Cette espèce pourtant en mauvais état de conservation est malgré tout chassée en plein cœur de la Réserve Naturelle des Hauts plateaux du Vercors (voir *La Lettre d'Action Nature*, n° 29). Et la liste est encore longue. Mais elle n'émeut ni les instances cynégétiques, qui ne cessent de pleurer que la terre

entière leur en veut et les empêche de chasser (re-sic...), ni le ministère de l'écologie, qui est complice de ces débordements cynégétiques dans l'irresponsabilité la plus totale.

Il serait pourtant grand temps que le point soit réellement fait sur l'état des populations, et sur les conditions et dates de prélèvement, au moyen d'une étude réalisée dans des conditions correctes. Ce serait tout à l'honneur

du ministère de l'écologie, de l'Office National de la Chasse (et de la Faune sauvage) mais aussi des autres instances cynégétiques parapubliques. En fait tout l'inverse de ce qui est fait actuellement au sein de l'Observatoire National de la Faune Sauvage, structure bidon créée sur mesure par Roselyne Bachelot pour servir les intérêts de la frange la plus extrême des chasseurs français. ■



Toyal pollue : mais où est donc passé le gréviste de la faim ?...

La grève de la fin du député béarnais Jean Lassalle avait fait grand bruit ce printemps. Nombre de médias n'ont pas hésité à en faire un héros de la ruralité face au mondialisme. Il s'agissait d'éviter qu'une usine, Toyal Europe, ne se « délocalise » à quelques dizaines de kilomètres de là, dans une zone

maintien de la population ursine... Les ours slovènes ont donc été lâchés dans les départements voisins, en espérant que certaines d'entre elles iraient par leurs propres moyens s'accoupler avec les derniers ours de souche pyrénéenne. Stratégie qui dénote un courage assez remarquable...

Lassalle donc, ayant repris quelques

l'IPHB qu'il préside depuis sa création (1994) ont servi à plein de choses, mais si peu à l'ours pourtant au centre des 2 conventions qui ont liés cette drôle de structure avec l'État. En bref, le jeûne de Lassalle n'a en rien changé le personnage, dont la mauvaise foi reste tout aussi monumentale.

Et Toyal dans tout ça ? La fièvre médiatique est retombée au fur et à mesure que Lassalle retrouvait sa ligne d'athlète. Et bien peu de médias se sont fait l'écho des pollutions à répétition dont l'usine de Lescun a été responsable cette année. Pas un mot non plus du gesticulant député béarnais, pourtant habituellement peu avare de déclarations à la presse...

La première de ces pollutions a eu lieu en mars, en plein pendant le jeûne de Lassalle. Elle aurait eu pour cause une erreur humaine. S'en est suivi une seconde en juillet, qui pollua assez gravement les eaux souterraines de la région. La dernière (à notre connaissance...) a eu lieu le 5 septembre. Le gavage de Lescun a été victime de pollutions par trois fois en 6 mois. Mais cela ne semble pas intéresser grand monde. Dommage pour les truites, les libellules, les pêcheurs et les habitants de la vallée d'Aspe. Ils ont eu leur temps sous le feu des projecteurs. Ils ont été, quelques semaines durant, présentés comme le village d'Astérix et Obélix face à la mondialisation. On ne peut pas tout avoir... L'heure de gloire est passée, Toyal pour l'instant est encore à Lescun. Lassalle est toujours député. Souhaitons qu'une solution soit trouvée pour résoudre l'un comme pour l'autre de ces anachronismes. ■

« Lassalle à lui tout seul était, aux yeux des médias, le sauveur du Haut Béarn, l'incarnation du bon sens rural face à la technocratie mondiale. »

économiquement sinistrée. Curieusement, ces mêmes médias n'ont à aucun moment interrogé ni syndicalistes de cette usine, ni représentants des associations de protection de la nature. Lassalle à lui tout seul était, aux yeux des médias, le sauveur du Haut Béarn, l'incarnation du bon sens rural face à la technocratie mondiale.

Une victoire à la Pyrrhus vint même couronner le député UDF des Pyrénées Atlantiques. Le gouvernement trouva, avec le groupe japonais propriétaire de l'usine, un accord de circonstance. Que cet accord ne tienne pas la distance n'avait pas d'importance, le tour était joué.

Depuis, Lassalle a repris son costume de président de l'IPHB (Institution Patrimoniale du Haut Béarn) en lutte contre le pouvoir parisien et les écolos de salon qui lâchent des ours dans les Pyrénées. Même si, prudemment, le ministère de l'écologie avait fort curieusement évité de relâcher des ours dans le Béarn, où pourtant, tous les spécialistes sont d'accord : de tels lâchers sont indispensables au

kilos ainsi que du poil de la bête, se lança à nouveau dans son combat de prédilection : celui contre la réintroduction des ours. Et de tellement en faire et en dire que la ministre excédée, se fâcha, et prit la décision tant attendue dans les milieux naturalistes de cesser de verser sa colossale et annuelle subvention à l'IPHB. Ni une ni deux, le Lassalle ragailardi reparti en bagarre, avec quelques unes de ses traditionnelles tirades contre le pouvoir centralisé, le ministère de l'écologie et les écolos de parisiens. Menace suprême, il a déposé à l'Assemblée Nationale, début septembre, une proposition de résolution demandant la création d'une commission d'enquête en vue de faire la lumière sur la chaîne de décisions ayant abouti à la réintroduction en 2006 de quatre ours dans les Pyrénées, et d'évaluer le coût et l'efficacité des dispositifs engagés par les pouvoirs publics et les associations de protection de la nature en faveur de l'ours depuis quarante ans. En omettant, mais ce devait être par étourderie, de mentionner que les millions de francs puis d'euros de

« En bref, le jeûne de Lassalle n'a en rien changé le personnage, dont la mauvaise foi reste tout aussi monumentale. »



Ortolan : la justice fait son travail. Pendant que la police laisse faire...

« il suffirait aux gardes de l'ONC(fs) et aux gendarmes de lire les guides gastronomiques, et ils y retrouveraient quelques receleurs ayant pignon sur rue. »

Dans son jugement du 12 septembre 2006, le Tribunal d'instance de Dax (Landes) a condamné le sieur Cousseau, restaurateur de son état à Magescq, à verser 1 500 € de dommages et intérêts et à 1000 € pour frais de justice à la SEPANSO Landes, qui continue sa lutte contre ce braconnage de masse.

Mais alors, nous direz-vous, fidèle lecteur, dans le n° 32 de *La Lettre d'Action Nature*, vous nous faisiez état de la vaste opération lancée par le LPO (en coordination avec la SEPANSO Landes), et du fait que l'ONC(fs) et la gendarmerie avaient ordre de ne pas intervenir dans ces cas de braconnage. S'agissait-il de foutaises, histoire de jeter le discrédit sur le sens du service public et de l'Etat des représentants des pouvoirs publics et de nos dirigeants ? Bien sûr que non.

En fait, le sieur Cousseau s'est fait pincer juste avant que le « pacte » ne soit scellé entre les instances de la chasse landaise et les ministres Bachelot et Sarkozy. Pas de bol...

C'est en 2002 qu'on été retrouvés

dans les réfrigérateurs du « Relais de la Poste » (établissement gastronomique renommé de la région) des bruants ortolans, mais également six bruants zizi, treize pinsons des arbres, un pinson du nord, six verdiers, une linotte mélodieuse, un chardonneret et une grive mauvis. Et bien entendu, tout le matériel qui convient pour piéger et engraisser les oiseaux. Tradition [et pognon], quand tu nous tiens... Le prévenu a même reconnu faire intervenir son personnel, pendant ses heures de travail, pour relever les pièges. Une petite affaire artisanale qui tournait bien. Pour preuve, le célèbre guide gastronomique Champerard, dans son édition de 2002, justement, saluait la qualité de ce restaurant et citait même, au rang des spécialités de la maison les « *oiseaux interdits* » ! La lutte contre le recel de braconnage n'est pourtant pas difficile à organiser dans les Landes : il suffirait aux gardes de l'ONC(fs) et aux gendarmes de lire les guides gastronomiques, et ils y retrouveraient quelques receleurs ayant pignon sur rue.

Le ministre de l'intérieur, candidat à

la candidature à la présidence de la République, a pourtant dénoncé le laxisme de la justice, et bien sûr salué le travail de sa police. Nous sommes bien obligés de constater, une fois encore, que c'est tout le contraire qui se passe. La justice est bien là pour assurer sa mission. C'est du côté des missions de police que le bât blesse. Dans ce cas précis, il blesse d'autant plus que c'est le petit Nicolas lui-même (et cette chère Roslyne Bachelot) qui sont à l'origine de cette capitulation de l'État de droit. Il y a les grandes déclarations populistes et les petites phrases mesquines d'un côté, la réalité de l'autre. Pas de chance, nous sommes tombés sur la réalité, et elle est bien loin du discours environnemental du candidat Sarkozy à la Mutualité au printemps dernier ; bien loin de la tolérance zéro si souvent proclamée par le président de l'UMP. Et nous n'avons probablement pas encore tout vu. ■

Produits toxiques : les eurodéputés moins « cool » que les États

Les eurodéputés auront à examiner en seconde lecture le projet européen de législation Reach, qui réglementera la commercialisation et l'utilisation des produits toxiques. Il devrait instaurer un système d'évaluation, d'autorisation et d'enregistrement de quelques 30 000 substances chimiques.

Ce texte déjà adopté en première lecture en novembre 2005 comportera, entre autres heureuses conséquences, l'obligation pour les industriels producteurs de produits hautement toxiques, de les remplacer par des produits de substitution. A défaut, ces produits ne pourront être autorisés que pour 5 années. C'est la mise en place du principe de substitution.

Si certains trouvent ce délai trop long, il n'a par contre pas été du goût des États membres. Réunis en décembre

dernier et soutenus par la Commission Européenne, ceux-ci souhaitent « assouplir » cette obligation, qui concerne au moins 1 500 produits. La version « soft » proposée : que ces produits soient autorisés si « *les risques sont maîtrisés de façon adéquate* » ...!

Un compromis est actuellement recherché par la Commission Européenne. Mais les députés ont décidé de se montrer résistants. Le 10 octobre dernier, la commission Environnement du Parlement Européen a confirmé la position initiale de ses membres en faveur du principe de substitution, avec 46 voix pour, 12 contre et 6 abstentions.

Bien sûr, le lobby des industriels de la chimie est sur le pied de guerre. Et déjà, ils ont brandi la sempiternelle menace à l'emploi : le CEFIC (organisme de lobbying des industriels

de la chimie) a fait savoir que si ce texte était adopté en l'état, il pourrait « *encourager beaucoup de producteurs à quitter l'Europe* ». Front-ils s'installer à Bhopal ...?

Ces industriels ont trouvé quelques alliés de poids, notamment les États-Unis qui mènent une coalition de quelques 13 États (Japon, Afrique du Sud, Inde...) demandant instamment aux autorités européennes de revoir le projet des eurodéputés. Vu par cette coalition, le projet Reach et son principe de substitution représenteraient « *un obstacle inutile au commerce* »... Le civisme n'a ni bonne manière ni scrupule. ■



Il y a, quelque part en l'Alaska, un village esquimau nommé Shishmaref. Il est en fait plus précisément installé sur un îlot situé sur la mer de Chukchi, au nord du détroit de Béring. Une île déposée sur le permafrost. Et c'est bien là tout le problème pour ses habitants, qui

« l'ancien ministre a battu tous ses précédents records de mauvaise foi. En s'essayant, avec un succès incontestable, dans la catégorie malhonnêteté intellectuelle ».

sont contraints de quitter cette île, territoire de leur peuple depuis au moins 4 000 ans.

L'Alaska connaît depuis trois décennies un réchauffement constant. Résultat, le permafrost se réchauffe. Il dégèle et devient plus vulnérable aux inondations issues de la fonte des glaciers et de la banquise. De nombreux bâtiments ont déjà été détruits par les tempêtes de plus en plus nombreuses, de plus en plus fortes.

La communauté insulaire est donc condamnée à quitter le territoire de leurs ancêtres. Sans doute un village sera-t-il construit sur le continent pour les accueillir. Les habitants de Shishmaref devront se reconstruire un mode de vie, une nouvelle culture. Essayer de survivre, et de rester ensemble si cela est possible.

Des drames comme celui-ci, notre planète s'apprête à en vivre de plus en

plus. Nous ne sommes qu'au début d'un cycle infernal annoncé depuis longtemps.

Mais il se trouve encore quelques fâcheux qui trouvent scandaleux que d'aucuns puissent alarmer le public et tenter d'émouvoir les pouvoirs publics sur ce fameux réchauffement de la

planète, dont l'impitoyable œuvre de destruction a pourtant bel et bien déjà commencé. Ancien ministre de l'Éducation nationale, le socialiste et scientifique Claude Allègre y est allé encore récemment de sa plume légère et gracile dans sa chronique hebdomadaire au journal l'Express. Ce même Allègre, qui il y a quelques mois se répandait sur France Inter pour dire tout le mal qu'il pensait de sa camarade de parti, Ségolène Royal, à qui, il l'assurait haut et fort, qu'il n'apporterait jamais son soutien. Car on ne peut pas faire confiance à quelqu'un qui est contre... les OGM ! Vous dire la valeur du jugement du bonhomme...

Ce grand visionnaire, et homme de progrès ne s'en laisse pas compter par les Cassandres de l'écologie. C'est un scientifique, lui, un vrai. Du genre à qui on ne la fait pas. Mais sa pilule a été dure à faire avaler à la

communauté scientifique, justement. Et surtout à tous les spécialistes du climat. Les glaciologues et autres climatologues français se sont largement répandus dans la presse sur les délires politico-chronico-scientifiques de leur collègue. Et de démonter le tissu de mensonges avancé par l'ancien ministre dans cette chronique à sensation : mauvaise référence pour la publication citée (il a confondu *Nature* et *Science...*), et surtout inversion des conclusions de cette publication pour pouvoir illustrer sa thèse à lui.

Allègre n'en est pas à son coup d'essai. Ce n'est pas la première fois qu'il prend à contre pied les scientifiques. Il est même coutumier du fait. Par peur qu'on ne l'oublie, certainement... Et si d'habitude, ces mêmes scientifiques restent de marbre, il n'en a pas été ainsi cette fois. Non seulement parce que le sujet est grave, mais aussi parce que l'ancien ministre a battu tous ses précédents records de mauvaise foi. En s'essayant, avec un succès incontestable, dans la catégorie « malhonnêteté intellectuelle ».

Lamentable pour certains, outrancier pour d'autres. Qu'en penseraient les habitants de Shishmaref ...? ■



La loi selon Sarko

Notre ministre de la candidature à la présidence de la République, et accessoirement de l'intérieur, s'est fait le chantre de la tolérance zéro. Du moins dans ses déclarations à l'emporte pièce. Car dans les faits, chacun sait qu'il en est tout autrement. Et en matière de chasse, bien plus encore. Car pour ses amis chasseurs, il n'est pas laxiste, il est carrément acteur des détournements de lois. En Ardèche bien sûr, où des centaines de braconniers flinguent le migrateur aux mois de février et mars dans la plus complète impunité. Deux mois durant à la vue de tous. Dans les Landes, où un pacte a été scellé entre les braconniers et les ministères de

l'intérieur et de l'écologie, garantissant aux tendeurs une totale impunité. Idem en Camargue où le ministre des lois sur mesures et autres passe-droit a rencontré cet été les présidents de fédération de chasse du Gard, de l'Hérault et des Bouches du Rhône. Et que ne leur a-t-il promis, le candidat de la tolérance zéro ? Ni plus ni moins que de revoir l'arrêté d'ouverture de la chasse qui ne prévoyait une ouverture du gibier d'eau que pour le 26 août (arrêté du 24 mars 2006). Ce qui pour les chasseurs camarguais n'était pas tolérable. Depuis 2 ans, ils se sont octroyés le droit de chasser dès le 15 août. Leur ami Sarko se devait de leur venir en aide.

Pourtant, cette année enfin, les

services de police (Police Nationale, Gendarmerie, Douane et ONCfs) avait bien cru qu'il en était fini de la compromission des pouvoirs publics. Ils avaient été invités le 2 août en préfecture des Bouches du Rhône pour préparer et mettre en place des opérations de contrôle et de surveillance anti-braconnage qui devaient se mettre en place dès le 15 août.

Mais s'était sans compter sur le Petit Nicolas. Et le 12 août, à quelques jours de l'ouverture des hostilités, le contre ordre est arrivé. Les chasseurs des trois départements pourront braconner en toute impunité cette année encore. Merci qui ?... ■